Cinquante troisième année. - N ° 59 A Samedi 23 et dimanche 24 mars 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1035

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

807 992 748 RCS Lille Métropole.
DIDIER POIGNAND DEVELOPPEMENT.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 1330000 EUR.
Adresse : 29, quai Hudson Appartement C 332, 59650 Villeneuve-d'Ascq.
Précédent propriétaire : 838 194 603 RCS Lille Métropole. **LAD258.** 807 992 748 RCS Lille Métropole. **DIDIER POIGNAND DEVELOPPEMENT.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Société Absorbante : Didier Poignand Développement SARL au capital de 1.330.000 euros Siège social : 29 quai Hudson 59650 Villeneuve d' Ascq 807 992 748 RCS Lille Métropole Société Absorbée : LAD258 SARL au capital de 150.000 euros Siège social : 29 quai Hudson 59650 Villeneuve d'Ascq 838 194 603 RCS Lille Métropole Evaluation de l'actif et du passif de Financière du Nord dont la transmission à Groupe FDN est prévue : Total actif apporté (31/12/18) 154.153 euros Total passif pris en charge (31/12/18) 8.427 euros Ace net apporté 145.726 euros Augmentation de capital de Groupe FDN : Didier Poignand Développement, société absorbante, devant détenir la totalité des actions émises par LAD258, société absorbée, à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par LAD258 n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de Didier Poignand Développement, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu du mali de fusion : La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la LAD258 et la valeur nette comptable des actions de la LAD258 dans les comptes de Didier Poignand Développement constituera un mali de fusion d'un montant de 4.274 euros. Dépôt du projet de traité de fusion : Le projet de traité de fusion établi le 13/03/2019 a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Lille Métropole le 21.03.2019 pour Didier Poignand Développement, société absorbante, et au Greffe du Tribunal de commerce de Lille Métropole le 21.03.2019 pour la LAD258, société absorbée. Les créanciers de Didier Poignand Développement et de la LAD258 dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition dans les conditions prévues par la loi..